

## RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUULT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 28 novembre 2012

*Etaient présents* : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, M. BOURGEOU, Mme MENAGER, MMmes, PITON, NOPPE, M. BARON .

*Absents excusés* : Mme DENIS, M. BONNEROT, M. PRIEUR, Mme LEBRETON, Mme DESCHAMPS, M. CHASLERIE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. ROSAIRE

*Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :*

- ECHANGE ET VENTE avec le propriétaire du 6, rue des Noirettes
- ESPACES NATURELS SENSIBLES Signature d'une convention avec le Département. *Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur les deux sujets.*

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 3 rue du Gravier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 71, sise 3, rue du Gravier.

#### 2. SIÉML TRAVAUX EFFACEMENT RESEAUX RUE NEUVE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux sont reportés à la dernière semaine de février pendant les vacances scolaires. Il précise que le SIÉML a signé une nouvelle convention avec ORANGE pour les travaux d'enfouissement. Le Conseil Municipal devait se prononcer sur le montant relatif au génie civil télécommunication, à savoir 11 081,48 € TTC. Vu le manque d'information sur la nouvelle convention signée avec Orange, le Conseil Municipal décide de reporter la décision au 18 janvier date de la prochaine réunion.

#### 3. FINANCES VIREMENTS DE CREDITS (Poteau d'incendie village des Monts)

Monsieur FOULONNEAU, Maire Adjoint, expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense de la Recette	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
<b>Section fonctionnement</b> <b>D.657351 GFP de rattachement</b> <b>D.023 Virement de la section d'investissement</b>	- 2 300 €	+ 2 300 €
<b>Section investissement</b> <b>R.021 Virement de la section de fonctionnement</b> <b>D.2156/047 Matériel d'outillage d'incendie</b>		+ 2 300 €  + 2 300 €

#### 4. FIXER LES DUREES D'AMORTISSEMENT Budget Communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de

Désignation du bien	Montant	Duré d'amortissement	Amortissement de l'exercice
Organigramme clés	640,44 €	20	32,02 €
Humitest	1 209,16 €	10	120,92 €
Taille Haies	554,86 €	5	110,97 €
Panneaux signalisation	1 408,70 €	10	140,87 €
Pompe à eau	439,29 €	5	87,86 €
Corbeille Mat façade	450,88 €	5	90,18 €
Bac à chaîne	39 416,84 €	40	985,42 €
Ecrans micro	588,64 €	5	117,73 €
Tables et chaises	1 947,09 €	10	194,71 €

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2013 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

## 5. ACCUEILS DE LOISIRS CONVENTION BIPARTITE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de convention bipartite de partenariat pour l'utilisation de l'Accueil de Loisirs à signer entre la commune et les gestionnaires Familles Rurales à Champigné, Familles Rurales à Châteauneuf s/ Sarthe, Animajuv à Juvardeil et Miré-Culture à Miré

Il précise que la convention a pour but de régir les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement des Accueils de Loisirs situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, sous forme de participation annuelle versée directement aux gestionnaires concernés en fonction de la présence ou non d'enfants issus de sa propre commune.

Suite aux multiples interrogations le Conseil Municipal décide de reporter la décision au 18 janvier date de la prochaine réunion, .

## 6. QUARTIER DE LA POTTEVINIERE

### a) Travaux aménagement du lotissement : Choix des entreprises

Madame MENAGER, Conseillère Municipale, informe le Conseil que la Commission d'Appel d'offres propose de retenir :

l'Entreprise JUGE pour le lot 1 : Terrassement-Voirie-Assainissement et le lot 2 : Adduction d'eau potable

et l'Entreprise POUTEAU pour le lot 3 : Espaces verts – Maçonnerie.

Elle précise qu'il reste à faire le choix des options.

La Commission Lotissement doit donc travailler sur le prix de vente, ce qui déterminera le choix des options. La Commission se réunira le 10 janvier 2013 à 20h30 à la Mairie.

### b) Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

### c) SIEMML Convention de Maîtrise d'ouvrage temporaire

Le Conseil décide de reporter les décisions au 18 janvier date de la prochaine réunion.

## 7. PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE 2013

Vu le Décret 2002-61 du 14 janvier 2002 et le Décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité applicable au personnel communal. M. le Maire précise que cette indemnité peut être attribuée : - aux fonctionnaires de catégories C ; aux fonctionnaires de catégorie B, dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380 ; - aux agents titulaire ; - à certains fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380, et qui peuvent percevoir des IHTS ; - ainsi qu'aux agents non titulaires, contractuels affiliés au statut des collectivités locales.

Le montant de référence annuel de cette indemnité a été fixé par l'arrêté du 23 octobre 2003. Le montant moyen de l'indemnité est calculé par application au montant de référence annuel d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

Ce montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point de la fonction publique. L'attribution individuelle est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. Le versement de l'Indemnité Administrative de Technicité se fera selon un rythme mensuel. L'Indemnité Administrative de Technicité est exclusive de toute indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de quelque nature qu'elle soit.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus et d'instaurer cette indemnité.

## **8. PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DE MAINE-ET-LOIRE**

Monsieur ROSAIRE, Maire Adjoint, dépose sur le bureau le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. Le dossier est soumis à l'enquête publique du 19 novembre 2012 au 20 décembre 2012.

Il précise que les plans de gestion des déchets visent à prévoir les modalités de gestion intégrant la prévention et la valorisation des différents flux de déchets ainsi que l'organisation géographique de leur traitement au niveau des territoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine-et-Loire.

## **9. CALVAIRE LANDE-JUDAS SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DES CHAPELLES ET CALVAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association pour la Sauvegarde des Chapelles et Calvaires a accordé une subvention de 425 € pour la restauration du Calvaire de la Lande-Judas. Il précise que les dons s'élèvent à 300 €. Il propose donc de lancer les travaux de restauration.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour et 1 abstention décide d'accepter le devis de l'EURL Thierry BLOT qui s'élève à 1 016.60 € TTC.

## **10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU**

Groupement de commande acquisition de matériel informatique pour les bibliothèques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Haut-Anjou a engagé un programme portant sur la ré-informatisation de réseau de bibliothèques.

Il précise que les communes de Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, et Miré sont intéressées.

Il dépose sur le bureau le projet de convention constitutive du groupement de commande ainsi que son annexe financière, dont le coordonnateur serait la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande, constitué de la Communauté de Communes du Haut-Anjou et les communes de Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil et Miré, pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la ré-information du réseau de bibliothèques.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **PROJETS**

### **11. FUSION SIAEP CHATEAUNEUF-JUVARDEIL avec SIAEP REGION MIRE MORANNES**

Le Conseil Municipal souhaite connaître le point de vue du Syndicat avant de donner son avis. Le sujet est reporté au plus tard en février.

### **12. FUSION SICALA avec LE SI DES COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE**

Le Conseil Municipal souhaite connaître le point de vue du Syndicat avant de donner son avis. Le sujet est reporté au plus tard en février.

### **13. FUSION CCHA avec CCLS**

Le Conseil Municipal souhaite connaître le point de vue de la Communauté de Communes avant de donner son avis. Le sujet est reporté au plus tard en février.

### **14. FIPHFP FINANCEMENT PROGRAMME D'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le FIPHFP a accordé à la Commune une dotation de 33 550 € pour la réalisation de travaux d'accessibilité à l'environnement professionnel au-cours de l'année 2012.

Le Conseil Municipal décide de demander au FIPHFP un report des travaux pour 2013 et confie le dossier à la Commission des Bâtiments.

## **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le délai de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixé au 1<sup>er</sup> février 2013. Il propose de déposer les dossiers : Aménagement entrée sud route de Cheffes – Travaux d'accessibilité. Les projets seront à adopter lors de la prochaine réunion du 18 janvier 2013.

### **15. VISITE SENAT LE 2 AVRIL 2013**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'ils sont invités le 2 avril 2013 à visiter le Sénat. Les élus intéressés par cette journée sur Paris devront le faire savoir au secrétariat avant le 10 janvier 2013. La sortie sera également proposée aux Associations et au Personnel.

## **INFORMATIONS**

### **16. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX CR AG DU 19 OCTOBRE**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 19 octobre.

### **17. LES ECHOS 2013**

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint donne les dates pour le pliage et la distribution.

### **18. VCEUX DU CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 11 JANVIER à 18H30**

Monsieur le Maire propose une exposition sur la valorisation des haies.

Le programme sera le suivant : Présentation du nouveau Quartier de la Poitevineière, remise de décoration et partage de la galette avec vin d'honneur.

### **19. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 18 JANVIER (MA le 8/01/13)**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **20. RUE DES NOIRETTES N° 6**

Monsieur FOULONNEAU, Maire Adjoint, expose au Conseil que M. JEAN Philippe futur propriétaire de l'immeuble cadastré section B N° 417 et 629 souhaite acquérir un triangle de 555 m<sup>2</sup> prélevé sur la parcelle communale cadastrée section B n° 416 classée en zone 1AU2.

Il précise qu'une bande de 133 m<sup>2</sup> au fond de la parcelle cadastrée section B n° 629 classée en zone UA, derrière l'atelier municipal, permettrait de créer un lien entre la zone 1AU2 et la zone UL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la cession à M. JEAN Philippe d'un triangle de 555 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée section B N° 416 et l'échange avec M. JEAN Philippe d'une bande de terrain de 133 m<sup>2</sup> au fond de la parcelle cadastrée section B n° 629, moyennant 5 500 € (cinq mille cinq cent euros).

- décide de prendre en charge les frais de géomètre, les frais d'acte étant à la charge M. JEAN Philippe l'acquéreur

- autorise le Maire ou un de ses Adjointes à signer tout acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

L'acte de vente sera établi par Maître DELSAUX Notaire à FENEU.

### **21. ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait sollicité auprès du Département une aide financière relative à l'acquisition d'une peupleraie, au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Il informe le Conseil que la Commission permanente du Conseil général lors de sa réunion du 3 décembre 2012, a décidé d'accorder une somme de 6 000 €.

Il précise que le versement de cette aide est subordonné à l'établissement d'une convention.

La convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation de la subvention octroyée et de définir le contrôle de son emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la convention à intervenir entre le Département de Maine-et-Loire représenté par Monsieur Christophe BECHU, Président du Conseil Général et la Commune représentée par M. HUNAULT Maire.

AUTORISE Monsieur HUNAULT Maire ou un de ses adjoints à signer la convention.

## **22. C.L.I.C**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique est un service au plus près des personnes de 60 ans et plus. Les trois coordinateurs, qui animent le CLIC, guident et accompagnent toutes les personnes qui en ressentent le besoin et qui habitent dans l'une des 67 communes du Pays Segréen. Elles se mettent à la disposition de leur entourage mais aussi des professionnels qui accompagnent les personnes au quotidien, de façon à mieux entourer les seniors dans leurs vie et démarches de tous les jours.

## **23. SICTOM Loir et Sarthe**

1- Monsieur ROSAIRE, Maire Adjoint, informe le Conseil que la collecte en colonnes d'apport volontaire pour les nouveaux lotissement est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 décembre 2012.

2- Monsieur ROSAIRE, Maire Adjoint, donne lecture au Conseil du courrier adressé par le Président du SICTOM au Président de l'Association des Maires concernant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2012, interdisant toute l'année le brûlage des déchets végétaux par des particuliers possédant une surface inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>. Il propose que le Conseil Municipal fasse connaître à Monsieur le Préfet ses réactions à ce sujet. Le Conseil Municipal accepte d'intervenir auprès du Préfet pour qu'il assouplisse cet arrêté et permette, comme c'était le cas jusqu'à présent, de pouvoir brûler en milieu rural les déchets végétaux lors des périodes de taille.

## **24. AGRICULTURES ET TERRITOIRES**

Suite à l'état des lieux sur l'agriculture de chacune des communes et plus particulièrement le renouvellement des exploitations agricoles dans les années à venir, une restitution des données collectées aura lieu le 18 décembre 2012 à 14h à Champigné.

## **25. ECOLE**

Les enseignantes et les élèves de l'école invitent le Conseil Municipal à leur traditionnelle fête de Noël qui aura lieu le 21 décembre 2012 à partir de 14h.

## **26. PROJET ARRETE DE SCOT DU PAYS SEGREEN**

Monsieur le Maire rappelle qu'il va consigner sur le registre d'enquête publique le souhait du Conseil Municipal : que la Commune de Juvardeil soit rattachée à la Polarité complémentaire Commune de Chateauneuf-sur-Sarthe.

## **27. ANCIENNE EPICERIE**

Monsieur BARBOT Jean-Damien, Maire Adjoint interroge Monsieur le Maire sur l'identité de l'acquéreur du local communal « Ancienne épicerie ».

## **28. TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GODEFROY responsable du Centre des Finances Publiques de Chateauneuf-sur-Sarthe est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2012. Le Conseil sur proposition de Monsieur le Maire décide de lui faire un cadeau de départ.